

Un partenariat d'avenir pour l'eau et les milieux associés



CREN
Poitou-Charentes



L'agence de l'eau Loire-Bretagne, les Conservatoires d'espaces naturels du bassin de la Loire et leur Fédération signent le 13 juillet 2016 une convention pour consolider et déployer l'ensemble de leurs actions en faveur de l'eau et des milieux associés.

Le partenariat concerne l'ensemble du bassin de la Loire, soit 7 régions sur lesquelles interviennent 12 Conservatoires d'espaces naturels. La signature aura lieu en bord de Loire entre les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, sur les communes de Saint-Martin-des-Lais (Allier) et Vitry-sur-Loire (Saône-et-Loire), où les CEN agissent pour préserver les milieux alluviaux grâce au soutien de l'agence de l'eau.

L'eau, les zones humides et les vallées alluviales

Les vallées alluviales de la Loire et ses affluents, et l'ensemble des zones humides du bassin versant, constituent des habitats riches et diversifiés où se croisent de nombreux enjeux : qualité et quantité de la ressource en eau, biodiversité, production agricole, pêche, tourisme... Avec ses objectifs de bon état des eaux et de restauration des fonctions des milieux aquatiques pour préserver les services qu'ils rendent gratuitement (protection de la ressource en eau, interception du ruissellement, expansion des crues...), le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (Sdage) Loire-Bretagne prend en compte la dimension des habitats terrestres et humides liés aux écosystèmes aquatiques.

Agir pour préserver

Les Conservatoires d'espaces naturels du bassin de la Loire mettent en œuvre des actions concertées de connaissance, de préservation, de gestion et de valorisation de ce patrimoine naturel, en partenariat avec les collectivités, les propriétaires et les usagers. Ils interviennent également en appui à la mise en œuvre des politiques publiques (directive cadre sur l'eau, plan national en faveur des milieux humides, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations...) et assurent des missions d'information et de sensibilisation.

Cette convention vise à renforcer ces actions en faveur de l'eau et des milieux associés pour préserver des services fonctionnels, voire restaurer des fonctions dégradées.

Exemples d'actions sur la Loire bourguignonne

Préservation de la dynamique fluviale de la Loire, de la mosaïque de milieux naturels, restauration de bras morts (effacement de digue), acquisition foncière autour du Domaine public fluvial par le CEN ou les communes riveraines, partenariat avec les agriculteurs et usagers, préservation de zones de captage d'eau potable... Ces actions concertées mises en œuvre par le CEN Allier avec le soutien de l'agence de l'eau permettront d'illustrer les enjeux de ce partenariat.

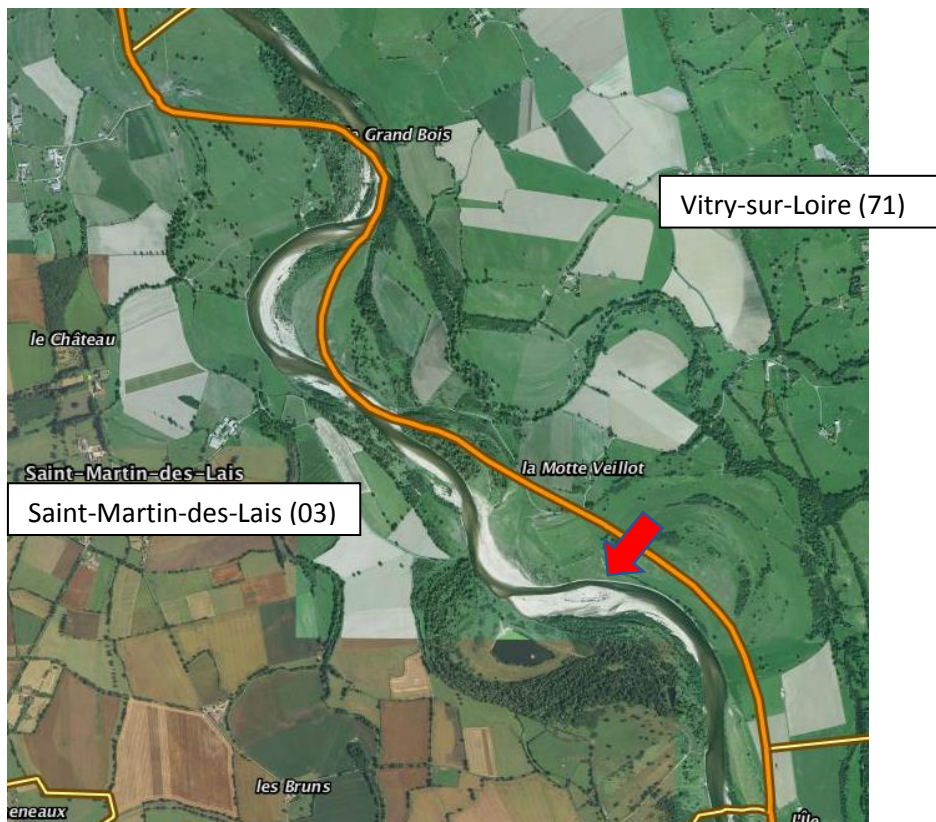
Rendez-vous le 13 juillet 2016

- 10h30 : **accueil sur le site du Méandre des Germain**s à La Motte Veillot à Vitry-sur-Loire (Saône-et-Loire),
- 11h : **signature, puis visite de terrain** dans les plaines inondables des méandres de la Loire, présentation des actions réalisées par les CEN avec le soutien de l'agence de l'eau.

Convention entre l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les Conservatoires d'espaces naturels du bassin de la Loire et leur Fédération

Signature le 13 juillet 2016 à 10h30

Rendez-vous à la Motte Veillot – Vitry-sur-Loire (Saône-et-Loire)



Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations agréées par l'État et les Conseils régionaux au titre de l'article L-414-11 du code de l'environnement. Ils œuvrent pour la préservation et gestion des zones humides, la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau, l'acquisition foncière de zones à enjeux...

Ces expériences peuvent guider les collectivités qui s'interrogent sur la mise en œuvre des nouvelles compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

Le CEN Allier et le CEN Bourgogne interviennent sur la Loire bourguignonne depuis de nombreuses années. Ils présenteront les actions entreprises sur ce territoire, en particulier celles menées par le CEN Allier sur le site du Méandre des Germaines à Vitry-sur-Loire (71) et Saint-Martin-des-Lais (03) :

- préservation de la dynamique fluviale de la Loire en amont du Bec d'Allier
- préservation de la mosaïque de milieux naturels créée par la mobilité de la Loire
- restauration de la fonctionnalité d'un bras mort : effacement d'une ancienne digue, en partenariat avec les pêcheurs
- acquisitions foncières au sein de l'espace de mobilité, en partenariat avec les propriétaires, acquisition par les CEN ou par les collectivités (St-Martin-des-Lais, Vitry-sur-Loire)
- partenariat avec les agriculteurs pour une gestion pastorale du site
- sensibilisation et partenariat avec les syndicats d'alimentation en eau potable
- recensement des enrochements sur les berges de la Loire base de travail pour la restauration de l'espace de mobilité

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un établissement public de l'État. Elle a pour mission de contribuer à restaurer et préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère. Pour cela, elle apporte aux acteurs de l'eau une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers pour réduire les pollutions, préserver les ressources, restaurer les milieux aquatiques. Ses recettes proviennent exclusivement des redevances acquittées par les différents utilisateurs d'eau. Le bassin Loire-Bretagne représente 28 % du territoire national métropolitain. Il intéresse 8 régions, 36 départements en tout ou partie, plus de 7 000 communes et 12,7 millions d'habitants.